



*Toutes nos condoléances pour le départ de notre administrateur
RENE STAROPOLI intervenu le 9 septembre 2020
(au centre de la photo)*

De droite à gauche Thérèse Eyenga, Renaud Peirani, René Staropoli, Emilie Allain et Xavier Blanc



Voici la dernière photo que nous avons prise du bureau du 23 mars 2018

A compter du 31 décembre 2020

Le décret n° 2020-1229 du 7 octobre 2020 portant diverses mesures relatives

- aux pénalités de retard applicables au syndic de copropriété à défaut de transmission de documents (15€/jour de retard),
- à la liste minimale des documents dématérialisés concernant la copropriété accessibles sur un espace sécurisé en ligne (3 derniers PV ayant validé les comptes), et
- au budget alloué au conseil syndical ayant reçu une délégation de pouvoirs (Annexe 1 ajouter compte 106 BP alloué au conseil syndical, Annexe 2 ajouter les comptes 65, 674 et 706 pour le conseil syndical)

Réunion préparatoire de l'AG en ligne

Cette année, nous ne pouvons-nous réunir à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'ANCC.

Pour préparer vos votes, nous vous proposons d'organiser une réunion en ligne avec un ordinateur ou un téléphone.

Si vous souhaitez y participer, merci de nous envoyer un message à contact@ancc.fr

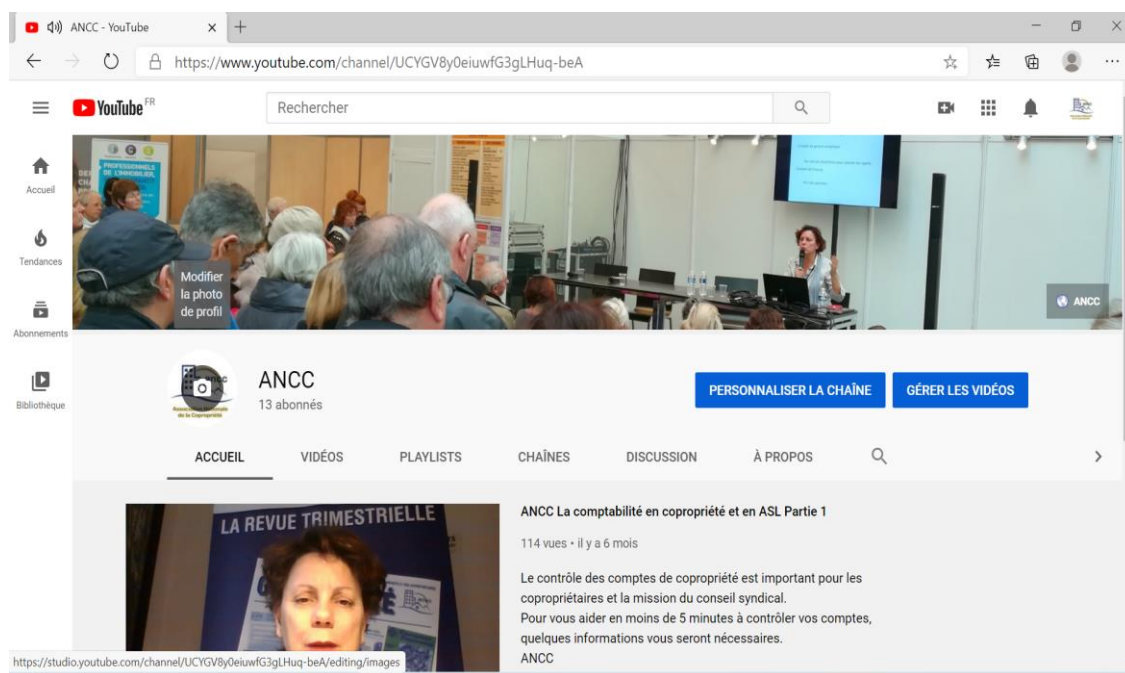
Nos permanences en Région

Les permanences ont lieu en ligne par téléconférence ou visioconférence sur demande pendant la période de pandémie

La formation comptable et les formations juridiques enregistrées sont disponibles sur la Chaîne ANCC à l'adresse suivante

YOUTUBE ANCC COMPTABILITE ou OBLIGATION DU SYNDIC

<https://youtube.com/channel/UCYGV8y0eiuwfG3gLHuq-beA>



Permanence et formation en ligne sur les thèmes de la dernière revue
Inscription : contact@ancc.fr

Demande de restitution d'une partie commune par un copropriétaire

En l'absence de procédure en restitution d'une partie commune par le syndicat, un copropriétaire est habilité à se substituer au syndicat sans avoir à justifier d'un préjudice personnel.

Cour de cassation, civile, Chambre civile 3, 23 janvier 2020, n°18-24.432

L'ANCC propose l'ouvrage

COPROPRIÉTÉ

regroupant 5 livres sur les grands thèmes de la copropriété.

Il est mis à jour à chaque réédition !

Tarif : 50 € + 10,45 € de frais de port (collissimo).

COPROPRIÉTÉ

Collector

Gérer une copropriété



Organes et organisation
Fonctionnement
Gestion
Équipements communs
et services collectifs
Les travaux

Association nationale de la copropriété et des copropriétaires

**EXCLUSIVITÉ
ANCC**

Ma commande est à envoyer à l'adresse ci-dessous :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable :

Fait à

Le, /

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » :

MODÈLES et GRILLES de lecture

Le formalisme de la copropriété est à votre portée grâce à la série de modèles et de grilles de lecture que l'ANCC a mise en place, à jour des dernières évolutions législatives et réglementaires.

| | Tarif adhérent (TTC) | Tarif non adhérent (TTC) |
|---|----------------------|--------------------------|
| MODÈLES | | |
| Règlement de copropriété type* | 100 euros | 150 euros |
| Convocation en assemblée générale – pouvoir en assemblée générale* | 10 euros | 15 euros |
| Pouvoir en assemblée générale - feuille de présence Calcul des règles de majorité* | 10 euros | 15 euros |
| Procès-verbal d'assemblée générale * | 10 euros | 15 euros |
| Conseil syndical : charte de fonctionnement - compte-rendu* | 10 euros | 15 euros |
| Passage en syndicat coopératif - ordre du jour (schémas de fonctionnement) * | 10 euros | 15 euros |
| Carnet d'entretien* | 10 euros | 15 euros |
| Bordereau de remise des archives* | 10 euros | 15 euros |
| GRILLES DE LECTURE (uniquement en format papier ou pdf) | | |
| Appel de charges* | 5 euros | 7 euros |
| Injonction de payer - déclaration au greffe | 5 euros | 7 euros |
| Contrat type de syndic non professionnel* | 10 euros | 15 euros |
| Questionnaires en vue de la vente de lot(s)* | 10 euros | 15 euros |
| Annexes comptables vierges* | 10 euros | 15 euros |

*Documents relatifs à la copropriété

Je règle par chèque à l'ordre de l'ANCC

Je règle par virement

(l'adresse quand même le bulletin de commande et j'indique sur le virement mon nom et prénom) :

Adressez votre commande par voie postale
à notre siège : 6, rue Hirmin Gémier - 75019 Paris,
Ou par courriel à contact@ancc.fr.

Nota : les frais d'attribution seront facturés en plus au coût réel.

ETABLISSEMENT GUICHET N° COMPTE CLE RIB
20041 01012 37351392033 13

IBAN -
Identifiant international de compte
International Bank Account Number
BIC -
Identifiant international
de l'établissement
Bank Identifier Code

FR19 2004 1010 1297 3513 9203 313 955TFRPP5CE

Titulaire du Compte - Account Owner
ANCC
6 RUE HIRMIN GEMIER
75019
PARIS

ORLÉANS LA SŒ CENTRE FINANCIER
1 RUE EDMOND BRANLY
LA SOURCE
45000 LA SOURCE CEDEX 9